

A2O
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 4 ALL ANDRE MALLEMOUCHE
PASSAGE PAUL BARREAU
33170 GRADIGNAN
RCS BORDEAUX 440 602 407

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 MAI 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à 26 908,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	26 908,59 euros
A titre de dividendes aux associés	10 000,00 euros
Soit 20,00 euros par part	
Le solde	16 908,59 euros

En totalité au compte " autres réserves " qui s'élève ainsi à 242 575,93 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué **à compter du 16 mai 2025.**

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

50 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

10 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

10 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 Mai 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par OLIVIER ANDREBE
Le 20/05/2025

ID: tx_dD0Gyv1XaZz0

Signed with
Universign

Xavier LANNELUC
Expert-Comptable & Commissaire aux comptes

Maxime HUERTA
Expert-Comptable & Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SARL A20

4 allée André Mallemouche
33170 GRADIGNAN

Signé par OLIVIER ANDREBE
Le 20/05/2025

ID: tx_dD0Gyv1XaZz0

Signed with
Universign



Expertise
comptable
Audit
Conseil

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de BORDEAUX

Cabinet principal : 18, rue Quintin - 33000 BORDEAUX
Tél. 05 57 81 01 10 - Fax 05 56 96 43 01
Cabinet secondaire : 5 rue du XIV Juillet - 33740 ARES
Tél. 05 57 70 53 39 - Fax 05 56 96 43 01

Site internet : www.ci33.fr



Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A20

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 472 413 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 26 909 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur engagements financiers

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition

Notes sur les retraites

Engagements de retraite

Engagements donnés

Montant en euros	
Dont concernant :	

Autres informations

Xavier LANNELUC
Expert-Comptable & Commissaire aux comptes

Maxime HUERTA
Expert-Comptable & Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SARL A20

4 allée André Mallemouche
33170 GRADIGNAN

Signé par OLIVIER ANDREBE
Le 20/05/2025

ID: tx_dD0Gyv1XaZz0

Signed with

Universign



Expertise
comptable
Audit
Conseil

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de BORDEAUX

Cabinet principal : 18, rue Quintin - 33000 BORDEAUX
Tél. 05 57 81 01 10 - Fax 05 56 96 43 01
Cabinet secondaire : 5 rue du XIV Juillet - 33740 ARES
Tél. 05 57 70 53 39 - Fax 05 56 96 43 01

Site internet : www.ci33.fr



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial (1)	50 245		50 245	50 245
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 020	5 797	223	290
Autres immobilisations corporelles	304 640	266 860	37 780	53 405
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	15 200		15 200	15 200
Autres immobilisations financières	10 739		10 739	10 739
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	386 844	272 657	114 187	129 880
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
En-cours de production (biens et services)	3 609		3 609	4 167
Marchandises	113 547	18 563	94 984	86 131
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 373		1 373	24 452
Autres créances	51 599		51 599	47 453
Divers				
Disponibilités	205 122		205 122	217 083
Charges constatées d'avance (3)	1 540		1 540	8 646
TOTAL ACTIF CIRCULANT	376 789	18 563	358 226	387 932
TOTAL GENERAL	763 634	291 220	472 413	517 812
(1) Dont droit au bail			50 245	50 245

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Réserve légale	10 000	10 000
Autres réserves	225 667	263 189
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	26 909	-27 522
TOTAL CAPITAUX PROPRES	362 576	345 667
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	33 863	79 545
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 640	34 273
Dettes fiscales et sociales	41 530	47 862
Autres dettes	7 805	10 465
TOTAL DETTES	109 837	172 144
TOTAL GENERAL	472 413	517 812
(1) Dont à plus d'un an (a)	8 497	33 865
(1) Dont à moins d'un an (a)	101 340	138 279
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		